

DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Reprise des tringleries et réfection des rideaux de 7 classes à l'école élémentaire Perdtemps / Entreprise NINET GAVIN / Attribution (1.1)**

Service : *Pôle opérationnel (SM - SD)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex ;

**VU** l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

**VU** le Code de la commande publique,

**VU** le budget 2025,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de lancer une demande de devis pour la reprise des tringleries et la réfection des rideaux de 7 classes à l'école élémentaire Perdtemps,

**CONSIDÉRANT** qu'un devis a été demandé par mail à 3 sociétés ; que l'analyse des offres a été réalisée par les services techniques, qui proposent de retenir l'offre de l'entreprise NINET GAVIN, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 13 611.92 € HT, soit 16 334.30 € TTC,

DÉCIDE

 **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise NINET GAVIN, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 13 611.92 € HT, soit 16 334.30 € TTC, concernant la reprise des tringleries et la réfection des rideaux de 7 classes à l'école élémentaire Perdtemps,

 **DE SIGNER** le dit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 1<sup>er</sup> août 2025.

Le Maire,  
Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 04 août 2025, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 04 août 2025.

